

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2019

Délibération n°70-9019

Point 5.1.3

### **Point 5.1.3 de l'ordre du jour**

**Reconduction du dispositif UFA/IdEx pour l'année universitaire 2019/2020 : cofinancement IdEx des bourses d'aide à la mobilité études et stage - Etudiants sortants**  
**Financement IdEx des gratifications de stage - Etudiants entrants**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Depuis quelques années, l'Université de Strasbourg a mis en place des cursus intégrés internationaux, délivrant des doubles diplômes de niveau Licence (L) ou Master (M), notamment en partenariat avec les universités allemandes. Certains de ces cursus franco-allemands binationaux et trinationaux sont reconnus en partenariat avec l'Université franco-allemande (UFA).

Dans le cadre du levier formation de l'Initiative d'Excellence (IdEx), il a été proposé de soutenir un programme visant à inciter les composantes de l'établissement à accroître leurs partenariats et à renforcer ces formations en vue d'augmenter le nombre d'étudiants inscrits et d'élargir le panel des cursus concernés.

Ce programme soutient en co-financement avec l'UFA une aide à la mobilité étudiante, tant études que stages, pour les étudiants sortants inscrits dans les cursus intégrés et souhaitant effectuer leur mobilité dans les pays partenaires.

Il propose également le financement d'une gratification de stage aux étudiants allemands entrants inscrits en Licence et Master des cursus intégrés désirant réaliser leur stage, ou projet de recherche, dans une unité ou organisme de recherche en France, à savoir que l'UFA ne finance pas ces gratifications de stage.

Dans le cadre du soutien du programme UFA, le comité de pilotage propose pour l'année universitaire 2019/2020 :

- Concernant les étudiants sortants (L, M) effectuant une mobilité dans l'une des universités allemandes partenaires, de bénéficier d'une bourse de 300 € par mois versée semestriellement à terme à échoir. Le montant global délégué par l'IdEx est arrêté à **150 000 €**, les crédits seront gérés directement par les composantes ayant en charge le cursus sélectionné. La période retenue est de 10 mois soit 2 semestres de 5 mois. Elle peut être étendue sur demande à 2 mois supplémentaires dans le cas où un étudiant effectuant un stage en début d'année universitaire enchaîne 2 semestres d'études en mobilité. En cas d'abandon de la formation par le bénéficiaire et sauf cas exceptionnels, les bourses versées pourront en tout ou partie être récupérées, selon les termes de la convention d'aide à la mobilité établie entre l'étudiant et l'établissement.

- Concernant les étudiants étrangers entrants (L, M) venant effectuer leur stage au sein des unités de recherche de l'université ou d'autres organismes, de bénéficier d'une gratification de stage mensuelle de 577,50€ pour 22 jours de présence (sur la base d'un taux horaire à 3,75€). L'enveloppe annuelle octroyée par l'IdEx s'élève à **10 000 €**, la gestion des crédits se faisant via la Direction des finances. L'encadrement du stage, validé par l'attribution d'ECTS, et du projet de recherche est défini dans les conventions des cursus franco-allemands.

La liste nominative des étudiants bénéficiant, dans le cadre de l'IdEx, d'une bourse d'aide à la mobilité ou de gratifications de stage sera renseignée dans les conventions UFA établies pour les différents cursus franco-allemands sélectionnés.

**Délibération :**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve le cofinancement par l'IdEx des bourses d'aide à la mobilité ainsi que le financement des gratifications de stage des cursus intégrés franco-allemands.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	34
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg le 8 juillet 2019

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

**Nom Composante**

**DECISION**

Vu la convention No *No Convention UFA* du *Date de la convention* entre l'Université de Strasbourg et l'Université Franco-Allemande ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg en date du *jj/mm/aaaa*, notamment le point relatif au cofinancement IDEX des bourses d'aides à la mobilité UFA ;

L'ordonnateur *Nom Ordonnateur* décide que :

**Affaire suivie par**

Nom Gestionnaire

Contacts

**Article 1.** : Selon le cofinancement IDEX en soutien au programme UFA, les bourses mensuelles de .....€ (..... euros) au titre de l'allocation de mobilité attribuée durant l'année universitaire *aaaa/aaaa*, sont versées semestriellement à terme à échoir, à savoir ..... € (..... euros), selon la répartition suivante des étudiants cités dans la convention bénéficiant du cofinancement :

No	Financement	Nom	Prénom	Total alloué	A verser	Type d'utilisation
1						
2						

L'engagement se fera sur l'adresse budgétaire ci-dessous :

- Centre financier :
- Centre de Coût :
- Eotp :

**Article 2.** : Monsieur l'Agent comptable de l'Université de Strasbourg est chargé de l'exécution de la présente demande.

Signature de l'Ordonnateur  
 Nom Ordonnateur  
 Titre